



N°442

Carros, le vendredi 27 octobre 2023

ARRETE MUNICIPAL 103/23-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS FRESCOLINI
POUR L'INSTALLATION D'UN CIRQUE
DU 2 NOVEMBRE 2023 AU 5 NOVEMBRE 2023

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande du service foncier en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant que pour permettre l'installation en toute sécurité d'un cirque ANGELO sur la place Louis Frescolini, il y a lieu d'y réglementer le stationnement du jeudi 2 novembre 2023 8h au dimanche 5 octobre 2023 20h.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking de la place Louis Frescolini
- Du jeudi 2 novembre 2023 à 8h jusqu'au dimanche 5 novembre 2023 à 22h.

ARTICLE 2 - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.



Le Maire
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD